

SYNDICAT MIXTE AGROLANDES

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché/Publié le 05/04/2023

ID : 040-200046241-20230321-AGR_DL5_210323-DE



N° 5

Objet : Participations statutaires de l'exercice 2023

Le 21 mars 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Dominique DEGOS
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Patricia BEAUMONT

Représentant la Communauté de communes Chalosse Tursan :

- Mme Pascale REQUENNA
- M. Gilbert LANNE
- M. Denis DUMARTIN

Avait donné procuration :

- M. Dominique COUTIERE à M. Cyril GAYSSOT

Etais excusée :

- Mme Monique LUBIN

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur de la SATEL et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'Opération – Service Aménagement
- M. Hervé NOYON, Directeur du GIP Agrolandes Développement
- Pour le Conseil départemental :
 - . M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle Attractivité
 - . M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER, Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E

- de fixer à 316 500,00 € les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2023 comme suit :
 - 221 550,00 € pour le Département des Landes (70 %),
 - 94 950,00 € pour la Communauté de communes Chalosse Tursan (30 %),
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat en cours d'exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON